



DOSSIER DE PRESSE

*Alors que la reconquête industrielle constitue
une priorité stratégique pour la France*

OPCO 2i LANCE LE PREMIER OBSERVATOIRE INTERINDUSTRIEL

[OBSERVATOIRE COMPÉTENCES INDUSTRIES](#)

Dédié à la vision prospective de l'industrie française, l'Observatoire Compétences Industries est un outil technique paritaire d'information, de connaissance et d'analyse permettant aux 32 branches professionnelles de l'interindustrie de conduire ensemble une politique d'emploi de qualification et de formation professionnelles

CONFERENCE DE PRESSE VIDEO

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

11 - 12 heures



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

1 - ALORS QUE LA RECONQUETE INDUSTRIELLE CONSTITUE UNE PRIORITE STRATEGIQUE POUR LA FRANCE OPCO 2I LANCE LE PREMIER OBSERVATOIRE DES BRANCHES DE L'INTERINDUSTRIE
[OBSERVATOIRE COMPETENCES INDUSTRIES](#)

2 – OPCO 2I A ETE CREE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX DE 32 BRANCHES PROFESSIONNELLES POUR AGIR EN TANT QU'OPERATEUR DE COMPETENCES INTERINDUSTRIEL

3 - 2020 UNE ANNEE DE MISE EN PLACE OPERATIONNELLE POUR L'OPERATEUR DE COMPETENCES INTERINDUSTRIEL OPCO 2I

4 – FICHE D'IDENTITE

ANNEXE : [SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020](#)

COMMUNIQUE DE PRESSE

DIFFUSION IMMEDIATE

*Alors que la reconquête industrielle constitue
une priorité stratégique pour la France*

OPCO 2i LANCE LE PREMIER OBSERVATOIRE INTERINDUSTRIEL
OBSERVATOIRE COMPÉTENCES INDUSTRIES

Dédié à la vision prospective de l'industrie française, l'Observatoire Compétences Industries est un outil technique paritaire d'information, de connaissance et d'analyse permettant aux 32 branches professionnelles de l'interindustrie de conduire ensemble une politique d'emploi de qualification et de formation professionnelles



Paris, le 25 novembre 2021 – OPCO 2i, l'opérateur de compétences interindustriel, lance le premier observatoire interindustriel de l'industrie française, **[l'Observatoire Compétences Industries](#)**. Il s'agit d'un outil paritaire d'observation, de réflexion prospective, d'aide à la décision qui répond aux grands enjeux d'emploi et de formation

professionnelle de l'interindustrie. Dédié à la vision prospective de l'industrie française et au service de 32 branches professionnelles, le dispositif a pour objectif de créer des synergies entre ces branches et dynamiser leurs stratégies emploi-formation-compétences et apprentissage. L'Observatoire Compétences Industries est piloté par une commission statutaire rattachée au conseil d'administration d'OPCO 2i, composée de 10 représentants des organisations professionnelles et de 10 représentants des organisations de salariés.

Initié dès 2020, le dispositif présenté aujourd'hui concrétise deux ans de travail de mutualisation des études menées par les différentes branches. Il va régulièrement mettre à disposition de chacun des secteurs des outils clés en main nécessaires à leur accompagnement et au soutien de leur développement. D'ores et déjà, le site de l'Observatoire Compétences Industries présente un [tableau de bord des données sur l'ensemble des 32 branches](#) professionnelles de l'interindustrie ainsi que pour chacune d'entre elles. Il propose les résultats d'un [diagnostic des impacts de la crise économique liée à la Covid-19](#), mené par OPCO 2i et le Ministère du Travail à l'échelle ; [un panorama complet emploi-compétences mutations industrielles de la région Normandie](#) permettant d'identifier, caractériser les entreprises et établissements, présenter les caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles des salariés, mesurer le besoin en compétences, et analyser les principaux enjeux sous un angle prospectif. Sont également disponibles, les résultats d'une étude sur [les Grands défis et activités critiques de la Métallurgie](#) visant à identifier les activités de la branche indispensables à préserver ou à développer pour répondre aux besoins et maintenir un bon niveau d'activité et d'emploi sur le territoire.

L'agenda des prochaines études est désormais programmé :

- Décembre 2021 : **Tuiles et briques** / Etude prospective emplois et compétences de la branche Tuiles et briques ;
- Février 2022 : **Interindustriel** / Développement de la filière des batteries en France / Etude des besoins en compétences au sein de l'interindustrie
- Mars 2022 : **Interindustriel** / identification des facteurs d'évolution des métiers et des compétences des branches textiles-mode-cuir ;
- Mars 2022 : **Interindustriel** / (EDEC) Etude sur l'impact de la transition écologique sur les compétences et les métiers de l'industrie

UN OUTIL UNIQUE D'OBSERVATION ET D'ANTICIPATION AU SERVICE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

L'Observatoire Compétences Industries fédère l'ensemble des 32 branches professionnelles dans une démarche collaborative, et accompagne les entreprises et les salariés de l'interindustrie dans une nouvelle dynamique globale.

En faisant le choix de mutualiser les travaux et expertises de leurs OPMQ (Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications) au sein de l'Observatoire Compétences Industries, les partenaires sociaux des différentes branches professionnelles disposent ainsi d'une vision globale et prospective des besoins, ressources, innovations et passerelles au sein de l'interindustrie.

S'appuyant sur les outils innovants de chacune des branches, l'Observatoire Compétences Industries est un dispositif unique d'observation et d'anticipation au service de l'industrie. Il fournit les éléments nécessaires à la prise de décision des politiques d'emploi et formation. Il permet d'identifier les synergies et les opportunités d'adapter l'offre de formation aux parcours de vie de chacun.

UN OBSERVATOIRE INTERINDUSTRIEL AU PLUS PRES DES TERRITOIRES ET DE LEURS ENJEUX

Grâce au croisement des données de l'interindustrie, l'Observatoire Compétences Industries permet de comprendre l'activité et les enjeux de l'industrie française au niveau national et global mais également sectoriel et territorial. Il constitue un outil important pour les directions d'OPCO2i et ses délégations régionales en représentant une source d'informations et d'expertise pertinente et à jour, au plus proche du terrain.

L'Observatoire Compétences Industries innove dans le traitement des données de l'interindustrie et met ainsi à disposition des études sur sa plateforme web, états des lieux, données chiffrées et analyses sur les secteurs industriels, territoires, tendances de fond et enjeux contextuels (crise sanitaire, nouvelle réglementation...) afin de donner une vision des grandes mutations à l'œuvre : défi démographique, transitions énergétique et numérique, etc.

Commentant cette annonce, **Abdelkrim AHIL, Président d'OPCO 2i**, déclare : « *L'Observatoire Compétences Industries, c'est avant tout un outil d'aide à la décision qui permet à l'ensemble des acteurs de l'interindustrie d'objectiver les actions à mener en matière d'emploi et compétences pour faire évoluer leur offre de formation, mieux appréhender les passerelles possibles entre les branches professionnelles, promouvoir les métiers de l'industrie, développer l'apprentissage et attirer des profils qualifiés.* »

Pascal Le GUYADER, Vice-Président d'OPCO 2i, ajoute : « *L'industrie française fait face à des enjeux d'attractivité des métiers, de changements démographiques et de transition énergétique et numérique. Afin d'y répondre, les partenaires sociaux d'OPCO 2i ont choisi de créer un observatoire qui mutualise et valorise les travaux, outils, bonnes pratiques et expertises des 32 branches professionnelles. L'Observatoire Compétences Industries constitue une seule et même voix, paritaire et attractive, au service de la dynamique industrielle.* »

LES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE COMPETENCES INDUSTRIES

Les missions de l'Observatoire rejoignent l'engagement de l'interindustrie autour d'un objectif commun : encourager le développement des compétences des 32 branches professionnelles et ainsi accompagner le secteur de l'industrie vers une nouvelle dynamique forte.

Elles visent à :

- Outiller les politiques emploi/formation des branches professionnelles, en identifiant et anticipant les besoins en compétences des entreprises et en analysant l'évolution des formations initiales et continues existantes ;
- Valoriser et promouvoir les études et analyses auprès des acteurs de l'emploi et de la formation afin de favoriser l'attractivité de l'industrie via une stratégie de communication commune ;
- Soutenir les directions d'OPCO2i et ses délégations régionales en représentant une source d'informations et d'expertise pertinente et à jour, au plus proche du terrain.

Et plus concrètement :

- Mettre à disposition des outils clefs en main ;
- Faciliter l'accès à l'information dédiée à l'accompagnement des 32 branches ;

- Contribuer à renforcer les dispositifs de soutien à l'industrie qui s'inscrivent dans les priorités de la relance.

A propos d'OPCO 2i

OPCO 2i est l'opérateur de compétences interindustriel. Il représente plus de 60 000 entreprises et environ 2 800 000 salariés pour 117 milliards de masse salariale.

OPCO 2i rassemble 32 branches professionnelles : Fabrication de l'ameublement ; Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes ; Panneaux à base de bois ; Jeux, jouets et puériculture ; Caoutchouc ; Chimie ; Industries électriques et gazières ; Services d'efficacité énergétique ; Textile ; Habillement ; Maroquinerie ; Industrie de la chaussure et des articles chaussants ; Couture parisienne ; Cuirs et peaux ; Cordonnerie multiservice ; Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie ; Horlogerie ; Carrières et matériaux ; Industries céramiques ; Ciments ; Tuiles et briques ; Chaux ; Fabrication mécanique du verre ; Cristal, verre et vitrail ; Métallurgie ; Recyclage ; Intersecteur Papier Carton ; Industries pétrolières ; Industrie pharmaceutique ; Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire ; Plasturgie et composites ; Industrie et services nautiques.

Contact presse : Jean-Paul Amary 06 07 30 73 79 / jean-paul@amary.com



INFO PRESSE

Pour répondre à l'enjeu de reconquête industrielle de la France

OPCO 2i A ETE CREE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX DE 32 BRANCHES PROFESSIONNELLES

POUR AGIR EN TANT QU'OPERATEUR DE COMPETENCES INTERINDUSTRIEL

Paris, le 25 novembre 2021 - Avec la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le système de formation professionnelle a été profondément modifié tant au niveau des dispositifs que des financements et des acteurs. Dans ce contexte, les opérateurs de compétences (OPCO) ont été créés pour permettre aux branches professionnelles de se réunir dans une logique de filière afin de créer des ensembles cohérents en termes de métiers, de compétences, de mobilité ou encore d'enjeux liés à la formation. Depuis le 1^{er} avril 2019, 11 OPCO dans lesquels sont réparties 32 branches professionnelles, ont remplacé les 20 opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA). C'est dans ce cadre qu'a été créé OPCO 2i, nouvel opérateur de compétences interindustriel rassemblant 32 branches professionnelles. OPCO 2i reprend partiellement ou totalement les champs de compétences des OPCA OPCAİM, OPCA DEFI, OPCA 3+, AGEFOS-PME et OPCALIA. Agréé le 1^{er} avril 2019 par arrêté ministériel, OPCO 2i avait mandaté OPCA 3+, OPCAİM, DEFI, AGEFOS PME, OPCALIA et FORCO afin d'assurer une continuité de service auprès des entreprises de leur champ jusqu'au 31 décembre 2019.

OPCO 2i a quatre objectifs principaux : créer une synergie forte entre les secteurs interindustriels confrontés à des problématiques et des besoins similaires ; répondre au challenge de ces industries de sécuriser les recrutements, pérenniser l'emploi, développer les compétences des salariés et contribuer ainsi à soutenir la performance des entreprises ; mutualiser et dynamiser les stratégies emploi-formation et apprentissage impulsées par l'ensemble des secteurs ; et assurer un service de proximité au plus proche des besoins des entreprises et de leurs salariés avec la création de 12 délégations régionales.

Suite à la réforme des OPCA, OPCO 2i a hérité de missions élargies : informer, conseiller et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de projets RH, compétences, formation et apprentissage ; anticiper aussi les évolutions en matière d'emploi, identifier les besoins en compétences, développer l'alternance et apporter un appui technique aux branches professionnelles :

CONSEIL EN FORMATION POUR LES ENTREPRISES

- Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ; et d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) dans le cadre de ses projets d'évolution professionnelle.

APPORTER UN APPUI TECHNIQUE AUX BRANCHES PROFESSIONNELLES

- Établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;
- Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
- Accompagner les branches dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée).

UN ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL

- Écouter et conseiller les entreprises dans la définition de leurs projets formation et apporter des réponses sur mesure tenant compte à la fois des particularités de l'entreprise, des enjeux locaux et des spécificités de chaque branche professionnelle ;
- Financer et développer l'apprentissage et l'alternance à travers la promotion des métiers de l'apprentissage et de dispositifs dédiés ;
- Favoriser un accompagnement de proximité avec un réseau d'environ 800 collaborateurs qui s'articule autour d'une structure nationale et de 12 délégations régionales ;
- Favoriser l'accès aux financements nationaux et régionaux et permettre aux entreprises de bénéficier de financements optimisés ;
- Développer les e-services en mettant à disposition des entreprises un espace dédié et sécurisé pour faciliter la gestion de leurs dossiers formation.

32 BRANCHES ET 11 SECTIONS PARITAIRES

OPCO 2i rassemble 32 branches réparties au sein de 11 Sections paritaires

professionnelles (SPP) : Énergie et Services énergétiques ; Chimie ; Pétrole ; Pharmacie ;

Plasturgie, Nautisme et Composites ; Papier Carton ; Ameublement, Bois, Jouets et Puériculture ;

Matériaux pour la construction et l'industrie, Verre ; Métallurgie et Recyclage ; Caoutchouc ;

Industries créatives et techniques, Mode et Luxe

Conformément à l'arrêté ministériel du 29 mars 2019, certaines structures ne relevant pas d'une convention collective nationale ou d'un accord national de branche ont sollicité leur rattachement à OPCO 2i.

OPCO 2i accompagne les branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences. Il représente plus de 60 000 entreprises (plus de 54 000 entreprises de moins de 50 salariés et plus de 7 000 entreprises de 50 salariés et plus), 2 700 000 salariés (500 000 salariés d'entreprises de moins de 50 salariés et 2 200 000 salariés d'entreprises de 50 salariés et plus).

En matière d'Alternance OPCO 2i a enregistré malgré la crise une augmentation de 9 % du nombre de jeunes dans les entreprises industrielles ; près de 70 000 stagiaires formés dont près de 14 000 contrats de professionnalisation et près de 56 000 contrats d'apprentissage ; plus de 825 000 M€ d'engagement net pour l'apprentissage ; près de 93 500 M€ d'engagement net pour le contrat de professionnalisation.

Concernant le Plan de développement des compétences OPCO 2i a enregistré près de 70 000 K€ d'engagement net et près de 150 000 stagiaires formés.

A propos d'OPCO 2i

OPCO 2i est l'opérateur de compétences interindustriel. Il représente plus de 60 000 entreprises et environ 2 800 000 salariés pour 117 milliards de masse salariale.

OPCO 2i rassemble 32 branches professionnelles : Fabrication de l'ameublement ; Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes ; Panneaux à base de bois ; Jeux, jouets et puériculture ; Caoutchouc ; Chimie ; Industries électriques et gazières ; Services d'efficacité énergétique ; Textile ; Habillement ; Maroquinerie ; Industrie de la chaussure et des articles chaussants ; Couture parisienne ; Cuirs et peaux ; Cordonnerie multiservice ; Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie ; Horlogerie ; Carrières et matériaux ; Industries céramiques ; Ciments ; Tuiles et briques ; Chaux ; Fabrication mécanique du verre ; Cristal, verre et vitrail ; Métallurgie ; Recyclage ; Intersecteur Papier Carton ; Industries pétrolières ; Industrie pharmaceutique ; Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire ; Plasturgie et composites ; Industrie et services nautiques.

Contact presse : Jean-Paul Amary 06 07 30 73 79 / jean-paul@amary.com



INFO PRESSE

2020 UNE ANNEE DE MISE EN PLACE OPERATIONNELLE POUR L'OPERATEUR DE COMPETENCES INTERINDUSTRIEL OPCO 2I

Dans un contexte de changement et de crise sanitaire, l'action de proximité a permis de maintenir ou de recréer le niveau de confiance attendu par les entreprises. Le rapport annuel d'activité 2020 revient sur cette année singulière, riche en transformations et marquée par la crise sanitaire

Paris, le 25 novembre 2021 - Réforme de la formation professionnelle, nouveaux interlocuteurs, nouveaux process... L'année 2020 s'annonçait déjà riche en changements mais dès mars 2020, la crise sanitaire est venue compléter la liste en y apportant de profondes transformations. Le [rapport d'activité 2020](#) revient sur cette première année de mise en place opérationnelle. Stéphanie Lagalle-Baranès, Directrice générale d'OPCO 2i, y dresse un bilan de l'année 2020 qui a vu la construction des fondements opérationnels de l'Opérateur de compétences interindustriel, et ce malgré la crise sanitaire qui a profondément impacté l'économie française et mondiale. Elle met en évidence le plan d'action spécifique FNE-Formation et les 75 millions€ mis en œuvre pour soutenir 4500 entreprises de l'Interindustrie. Elle souligne aussi les résultats de l'Alternance qui a progressé de 9% alors que l'objectif fixé par le Conseil d'Administration était de 5% et cela en dépit de la crise. En outre, la mobilisation des 800 collaborateurs d'OPCO 2i, l'action de proximité des conseillers, l'offre de service mais aussi l'appui aux branches professionnelles marqué par la création de l'Observatoire Compétences Industries ont permis de poser les bases des projets à venir.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

L'année 2020 a été une année pivot et de mise en place opérationnelle pour les OPCO. Après 2019, année de création et de fonctionnement par voie de délégations avec les 6 anciens OPCO du périmètre, le dénouement des opérations de fusion 2019 et des éléments liés à la réforme a pu

s'effectuer pour donner place à OPCO 2i et aux délégations régionales 2i le 1er janvier 2020. L'année 2020 incarne à la fois les changements d'organisation et d'interlocuteurs, la réforme avec la disparition de certains dispositifs et la gestion de nouveaux comme le contrat d'apprentissage, ainsi que des projets et un fonctionnement perturbés au bout de quelques semaines par la crise sanitaire.

C'est l'action de proximité, déployée par les délégations régionales 2i, qui a permis, dans ce contexte de changement, de maintenir ou de recréer le niveau de confiance attendu par les entreprises. L'enjeu était fort, puisqu'il a fallu trouver et mettre en œuvre rapidement les solutions concrètes pour les accompagner dans la gestion de la crise et la mise en œuvre de leur plan de relance. Dès le mois d'avril, le FNE-Formation a ainsi été déployé dans l'ensemble des territoires et a permis de financer à hauteur de 75 millions d'euros l'accompagnement de 4 500 entreprises réparties sur les territoires industriels.

OPCO 2I ET SES 12 DELEGATIONS REGIONALES MOBILISEES AUPRES DE 32 BRANCHES PROFESSIONNELLES

Concernant les branches industrielles, le travail d'OPCO 2i, cadré par les recommandations des commissions statutaires, s'est articulé autour de plusieurs sujets selon les besoins : aide à la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ; appui à la mise en œuvre de leurs objectifs prévus notamment dans les accords ; valorisation et promotion de leurs métiers via l'Alternance, notamment par le biais de salons, de la participation à la « grande rentrée de l'apprentissage », de concours, ou encore du développement des relations écoles-entreprises ; accompagnement dans la conduite de leurs projets d'études, dans leur politique de certification ; développement d'ingénierie de formation innovante dans le cadre du contrat de professionnalisation, afin de répondre à des enjeux de recrutement dans certaines branches en l'absence d'une offre de formation organisée.

2020 est aussi l'année de la création de l'Observatoire Compétences Industries, qui porte notamment une forte ambition interindustrielle.

En ce qui concerne les entreprises, compte tenu du contexte de changement, l'objectif a été de leur proposer, dès le début de l'exercice, une offre de services 2i construite à partir des offres des anciens OPCO, leur garantissant une continuité de services. Sous statut expérimental, cette offre a été observée et évaluée, confrontée à la première enquête de satisfaction menée durant l'été 2020, pour donner les bases de l'offre 2021 et de ses évolutions nécessaires. Un plan d'actions spécifiques au contexte de crise sanitaire a par ailleurs été conçu dès le premier confinement. Validé par le Conseil d'administration, il a régulièrement fait l'objet d'ajustements pour répondre au mieux aux besoins du contexte.

LES GRANDS AXES DU PLAN D' ACTIONS

Le premier axe du plan d'actions visait le développement des compétences avec trois leviers :

- la mobilisation des conseillers, essentielle dans un contexte de création, à former, outiller et accompagner;
- le Diag GPEC contextualisé Covid pour permettre aux entreprises de poser les bons diagnostics et de développer voire de maintenir leur investissement compétences ;
- le FNE-Formation qui a permis la mobilisation de 75 M€ pour le financement des projets des entreprises.

Le deuxième axe visait le soutien à l'alternance. Celui-ci, en premier lieu fondé sur l'action de proximité des conseillers, s'est aussi déployé autour de la cible des CFA : comment mieux comprendre leur fonctionnement et leurs contraintes dans cette première année de mise en œuvre de la réforme, comment améliorer les process, communiquer sur l'organisation, accompagner les CFA les plus en difficultés ?

Ce travail a été mené de concert avec les autres OPCO et avec les têtes de réseaux des CFA. OPCO 2i a en outre mis en œuvre les décisions des branches professionnelles pour le soutien aux investissements des CFA ; 2020 a été la première campagne de dotations menées auprès de 148 CFA pour un montant de 42 M€.

Enfin, et toujours en appui des politiques de branches, OPCO 2i a participé aux campagnes de promotion et d'attractivité des métiers pour la réussite de la rentrée 2020. Le résultat était au rendez-vous puisque l'on a enregistré 9 % d'alternants en plus dans les entreprises.

LES PERSPECTIVES 2021 / 2022 : CONVENTION RELANCE INDUSTRIE ET ALTERNANCE

Acteur majeur engagé de la relance des entreprises industrielles, OPCO 2i a été pionnier dans la négociation avec le Ministère du Travail. Grâce à la signature avec l'Etat de la convention Relance Industrie », 150 millions d'euros vont être déployés pour le développement des compétences des salariés. L'objectif de cette convention est de sécuriser les parcours professionnels, d'accompagner les parcours de reconversion et de permettre l'adaptation permanente, en intégrant les impacts liés à la crise Covid 19.

Commentant cette annonce, **Stéphanie Lagalle-Baranès, Directrice générale d'OPCO 2i**, déclare : « *Relancer l'entreprise par le développement des compétences des salariés comporte de multiples avantages, en permettant de s'adapter au contexte, de préparer la reprise et aussi d'anticiper les évolutions stratégiques notamment dans les domaines du numérique et de l'écologie. Nous sommes à près de 112 millions d'engagements à ce jour et nous aurons mobilisé l'ensemble des fonds pour cette fin d'année. C'est fort de ce succès, que nous sommes en cours de négociation en vue d'établir un avenant de prolongation des actions et une nouvelle enveloppe 2022 de 160 millions d'euros et 20 millions en plus pour la PRO-A* ».

Stéphanie Lagalle-Baranès ajoute : « *concernant l'alternance qui a enregistré en 2020 des résultats exceptionnels de +9% des effectifs, la même tendance est observée en 2021 et les prévisions laissent même présager +19% sur l'apprentissage cette année. Cette envolée peut évidemment s'expliquer par les aides gouvernementales dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », mais aussi par l'engagement fort des branches sur ce sujet, notamment via le biais d'accords et par notre action de proximité.* »

A propos d'OPCO 2i

OPCO 2i est l'opérateur de compétences interindustriel. Il représente plus de 60 000 entreprises et environ 2 800 000 salariés pour 117 milliards de masse salariale.

OPCO 2i rassemble 32 branches professionnelles : Fabrication de l'ameublement ; Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes ; Panneaux à base de bois ; Jeux, jouets et puériculture ; Caoutchouc ; Chimie ; Industries électriques et gazières ; Services d'efficacité énergétique ; Textile ; Habillement ; Maroquinerie ; Industrie de la chaussure et des articles chaussants ; Couture parisienne ; Cuirs et peaux ; Cordonnerie multiservice ; Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie ; Horlogerie ; Carrières et matériaux ; Industries céramiques ; Ciments ; Tuiles et briques ; Chaux ; Fabrication mécanique du verre ; Cristal, verre et vitrail ; Métallurgie ; Recyclage ; Intersecteur Papier Carton ; Industries pétrolières ; Industrie pharmaceutique ; Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire ; Plasturgie et composites ; Industrie et services nautiques.

Contact presse : Jean-Paul Amary 06 07 30 73 79 / jean-paul@amary.com



FICHE D'IDENTITE

(rapport d'activité 2020)

OPCO 2i :	OPCO de l'Interindustrie, Opérateur de Compétences interindustriel
Nombre de branches :	32 branches professionnelles de l'Interindustrie : Fabrication de l'ameublement ; Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes ; Panneaux à base de bois ; Jeux, jouets et puériculture ; Caoutchouc ; Chimie ; Industries électriques et gazières ; Services d'efficacité énergétique ; Textile ; Habillement ; Maroquinerie ; Industrie de la chaussure et des articles chaussants ; Couture parisienne ; Cuirs et peaux ; Cordonnerie multiservice ; Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie ; Horlogerie ; Carrières et matériaux ; Industries céramiques ; Ciments ; Tuiles et briques ; Chaux ; Fabrication mécanique du verre ; Cristal, verre et vitrail ; Métallurgie ; Recyclage ; Inter-secteur Papier Carton ; Industries pétrolières ; Industrie pharmaceutique ; Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire ; Plasturgie et composites ; Industrie et services nautiques.
Nombre d'entreprises de l'interindustrie :	Plus de 60 000 entreprises
Nombre de salariés :	2 800 000 salariés
Masse salariale :	117 milliards €
Président :	Abdelkrim AHIL (FTM CGT)
Vice-président :	Pascal Le GUYADER (LEEM)
Président Commission GPEC et Observation :	Christophe DENEUVE (CFE CGC)
Directrice générale :	Stéphanie LAGALLE-BARANES
Directrice Etudes et Prospective :	Stéphanie VERHAEGHE
Responsable Observatoire Compétences Industries :	Fabien BOISBRAS

LES BRANCHES

<i>Fabrication de l'ameublement :</i>	<i>36 500 salariés / 3 900 établissements / 83% de TPE</i>
<i>Jeux, jouets et puériculture :</i>	<i>5 150 salariés / 386 établissements / 75% de TPE</i>
<i>Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes planes :</i>	<i>13 600 salariés / 700 établissements / 70% de TPE</i>
<i>Panneaux à base de bois :</i>	<i>5 100 salariés / 91 établissements / 72% de PME</i>
<i>Caoutchouc :</i>	<i>49 200 salariés / 685 établissements / 95% de PME</i>
<i>Chimie :</i>	<i>220 100 salariés / 6 100 établissements / 59% de TPE</i>
<i>Industries électriques et gazières :</i>	<i>137 000 salariés / 162 établissements / 70% de TPE-PME</i>
<i>Services d'efficacité énergétique :</i>	<i>38 500 salariés / 1 000 établissements / 70% de TPE-PME</i>
<i>Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie :</i>	<i>18 000 salariés / 2 340 établissements / 86% de TPE</i>
<i>Cordonnerie multiservice :</i>	<i>2 850 salariés / 1 370 établissements / 98% de TPE</i>
<i>Couture parisienne :</i>	<i>7 800 salariés / 440 établissements / 83% de TPE</i>
<i>Cuir et peaux :</i>	<i>2 400 salariés / 75 établissements / 100% de TPE-PME</i>
<i>Habillement :</i>	<i>27 600 salariés / 2 500 établissements / 69% de TPE</i>
<i>Horlogerie :</i>	<i>1 370 salariés / 96 établissements / 80% de TPE</i>
<i>Industrie de la chaussure et des articles chaussants :</i>	<i>6 400 salariés / 420 établissements / 68% de TPE</i>
<i>Maroquinerie :</i>	<i>27 300 salariés / 700 établissements / 67% de TPE</i>
<i>Textile :</i>	<i>60 900 salariés / 2 800 établissements / 58% de TPE</i>
<i>Carrières et matériaux :</i>	<i>56 400 salariés / 5 600 établissements / 65% de TPE</i>
<i>Chaux :</i>	<i>800 salariés / 61 établissements / 100% de PME</i>
<i>Ciments :</i>	<i>7 300 salariés / 318 établissements / 37% de TPE</i>
<i>Cristal, verre et vitrail :</i>	<i>9 200 salariés / 350 établissements / 66% de TPE</i>

<i>Fabrication mécanique du verre :</i>	<i>22 100 salariés / 168 établissements / 45% de TPE</i>
<i>Industries céramiques :</i>	<i>7 700 salariés / 340 établissements / 59% de TPE</i>
<i>Tuiles et briques :</i>	<i>4 600 salariés / 125 établissements / 93% de PME</i>
<i>Métallurgie :</i>	<i>1 600 000 salariés / 49 500 établissements / 98% de TPE-PME</i>
<i>Recyclage :</i>	<i>30 800 salariés / 1 200 établissements / 66% de TPE</i>
<i>Inter-secteur papier carton :</i>	<i>63 500 salariés / 1 460 établissements / 54% de TPE</i>
<i>Industries pétrolières :</i>	<i>33 200 salariés / 450 établissements / 80% de TPE-PME</i>
<i>Industrie pharmaceutique :</i>	<i>126 600 salariés / 1 900 établissements / 80% de moins de 50 salariés</i>
<i>Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire :</i>	<i>34 800 salariés / 1 700 établissements / 66% de TPE</i>
<i>Industrie et services nautiques :</i>	<i>16 000 salariés / 2 500 établissements / 90% de TPE</i>
<i>Plasturgie et composites :</i>	<i>116 400 salariés / 3 800 établissements / 48% de TPE</i>

LES ACTIONS 2020 / BILAN PAR DISPOSITIF

Soutien à l'emploi

<i>Mesures d'urgence :</i>	<i>5 697 k€ pour la métallurgie, l'inter-secteur papier carton, l'industrie de la chaussure et les articles chaussants, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, cuirs et peaux, service d'efficacité énergétique, maroquinerie, cristal, verre et vitrail.</i>
<i>FNE activité partielle :</i>	<i>63 688 k€</i>
<i>Cofinancements :</i>	<i>7 383 k€ de pour favoriser l'employabilité pendant la crise sanitaire</i>
<i>POEC :</i>	<i>8 994 k€ pour accompagner les besoins en recrutements des entreprises (Préparation opérationnelle à l'emploi collective)</i>
<i>PDC :</i>	<i>69 861 k€ pour former les collaborateurs des entreprises qui évoluent (Plan de développement des compétences)</i>

*GPEC & accompagnement : 8 854 k€ pour les diagnostics GPEC
(Gestion prévisionnelle de l'emploi
2 812 k€ l'accompagnement RH et des compétences
/ accompagnement)*

Alternance

Contrat d'apprentissage : 825 440 k€ pour un dispositif en forte croissance

*Contrat de professionnalisation : 93 482€ pour un dispositif en recul au bénéfice de
l'apprentissage croissance*

Tutorat et fonction tutorale : 46 448 k€ pour suivre les alternants

Promotion par l'Alternance : 787 k€ pour le démarrage du dispositif PRO-A

Contact presse : Jean-Paul Amary 06 07 30 73 79 / jean-paul@amary.com